



SwissLife



Liste de contrôle pour
la prévoyance *des créateurs
d'entreprises*

Sécurité et prévoyance pour vous,
votre entreprise et vos collaborateurs

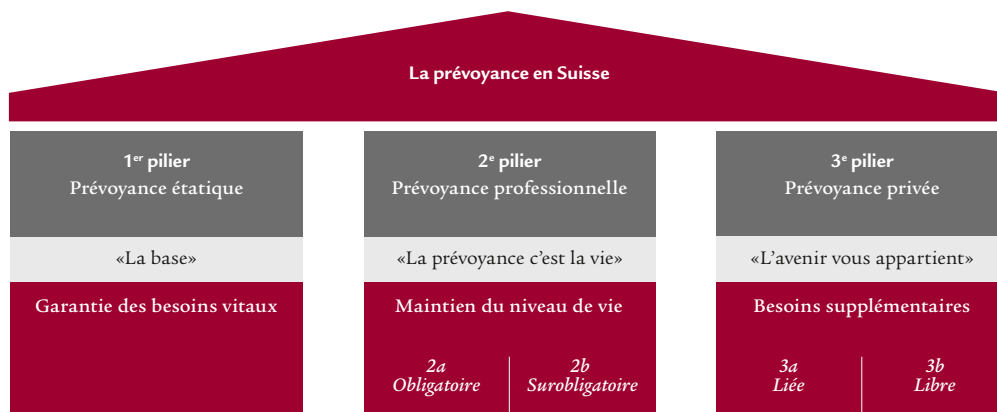
WIRTSCHAFTSZEITEN

La prévoyance et l'assurance *des* *créateurs d'entreprises*

Qu'elles soient sociales, de choses, de responsabilité civile, de véhicules ou encore de protection juridique, les assurances ne sont pas seulement utiles aux créateurs d'entreprises, à leur entreprise et à leurs collaborateurs. Elles sont parfois obligatoires. Outre des listes de contrôle, vous trouverez ici un résumé clair des principales explications concernant la prévoyance en Suisse.

Sécurité et prévoyance pour vous et vos collaborateurs

En Suisse, la prévoyance repose sur le système des trois piliers.



Prévoyance étatique (1^{er} pilier)

Le premier des trois piliers est constitué par la prévoyance étatique. Il est obligatoire et couvre vos besoins vitaux à la retraite et en cas d'incapacité de gain, ainsi que ceux de vos proches en cas de décès. Employeur et salarié versent chacun la moitié des cotisations mensuelles à l'AVS, l'AI, l'APG et l'AC. En revanche, les allocations familiales sont entièrement prises en charge par l'employeur. Vous trouverez les cotisations exactes des employeurs et des salariés sur le site www.bsv.admin.ch.

AVS (Assurance vieillesse et survivants)

L'AVS obligatoire est l'élément clé de la prévoyance étatique en Suisse. A la retraite, une rente de vieillesse vient couvrir vos besoins vitaux. Et à votre décès, une rente est versée à vos survivants.

AI (Assurance-invalidité)

L'AI suisse est obligatoire et couvre les besoins vitaux en cas d'invalidité par le biais de mesures de réadaptation ou de prestations en espèces.

APG (Allocations pour perte de gain)

Les APG servent à compenser en partie la perte de salaire liée au service militaire, au service civil ou de protection civile suisse, ou encore à la maternité.

AC (Assurance-chômage)

L'AC compense en partie la baisse du revenu provenant d'une activité lucrative en cas de chômage, de réduction de l'horaire de travail, de mauvaises conditions météorologiques ou d'insolvabilité de l'employeur.

CAF-CFC (Caisse d'allocations familiales/ allocations familiales)

La CAF accorde des allocations familiales pour les enfants des personnes concernées afin d'alléger partiellement la charge financière représentée par un ou plusieurs enfants.



«Sais-tu ce qui est obligatoire pour toi?»

Prévoyance professionnelle (2^e pilier)

La prévoyance professionnelle est aussi qualifiée de deuxième pilier, LPP ou caisse de pensions de notre système social. Comme dans le 1^{er} pilier, l'employeur et le salarié versent chacun une partie des cotisations dues (au moins 50% pour l'employeur). Les cotisations au 2^e pilier sont obligatoires à partir d'un certain salaire annuel (21 330 francs en 2019¹).

Caisse de pensions/LPP (Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité)

La caisse de pensions sert à maintenir votre niveau de vie et celui de vos proches en cas de perte de salaire, invalidité, décès, et bien sûr retraite. A partir d'une certaine masse salariale, l'employeur est tenu d'assurer ses collaborateurs. Certains indépendants peuvent librement s'affilier à une caisse de pensions.

LAA/ANP (Loi fédérale sur l'assurance accidents/accidents non professionnels)

L'assurance accidents, qui est obligatoire pour les salariés, constitue une protection contre les conséquences des accidents et des maladies professionnelles sur les plans de la santé et des finances, mais aussi à un niveau plus abstrait.

ACIJ (Assurance d'indemnités journalières en cas de maladie)

L'ACIJ garantit le maintien du paiement du salaire au salarié dans les cas de maladie exceptionnels pendant une période pouvant aller jusqu'à deux ans. Elle profite donc à la fois à l'employeur et au salarié.

Prévoyance privée (3^e pilier)

Le 3^e pilier est la partie facultative du système des trois piliers. Il sert à maintenir individuellement le niveau de vie et à combler d'éventuelles lacunes de revenu persistant malgré les versements des deux premiers piliers. La prévoyance privée est encouragée par la Confédération et les cantons sous la forme d'allègements fiscaux. Les indépendants sans caisse de pensions peuvent ainsi économiser jusqu'à 34 128 francs (20% du revenu de leur activité lucrative au maximum), et les salariés avec caisse de pensions, jusqu'à 6 826 francs tout en bénéficiant d'avantages fiscaux (taux maximum pour l'année 2019¹). Les indépendants et les salariés peuvent en outre couvrir les risques Décès et Incapacité de gain en fonction de leurs besoins.

¹ redéfini tous les deux ans par l'Office fédéral des assurances sociales

Liste de contrôle pour la prévoyance des créateurs d'entreprises

Cette liste de contrôle vous donne une vue d'ensemble de votre situation en matière de prévoyance et d'assurance.

Sécurité et prévoyance pour vous et vos collaborateurs

Assurance	Indépendants (entreprise individuelle, société en commandite, société en nom collectif)	Propriétaires d'une SA ou d'une S. à r. l. (s'ils se versent eux-mêmes leur salaire)	Salariés (quelle que soit la forme juridique de la société)	Couverture suffisante et lacunes de prévoyance comblées?		
				Oui	Non	Ne sait pas
1^{er} pilier AVS/AI/APG	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	<i>Pas de choix possible</i>		
AC	Aucune couverture possible	Obligatoire	Obligatoire	<i>Pas de choix possible</i>		
CAF-CFC	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	<i>Pas de choix possible</i>		
2^e pilier LPP/Caisse de pensions	Facultatif	Obligatoire ²	Obligatoire ²	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>LAA: Accidents professionnels (AP) et non professionnels (ANP)</i>	Facultatif	Obligatoire (ANP à partir de 8 heures par semaine)	Obligatoire (ANP à partir de 8 heures par semaine)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Indemnités journalières en cas de maladie</i>	Facultatif	Facultatif	Facultatif ³	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3^e pilier Epargne bancaire et épargne liée à une assurance, assurance pour incapacité de gain et assurance décès	Facultatif ⁴	Facultatif ⁴	Facultatif ⁴	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

² A partir d'un salaire annuel de 21 330 francs (2019)

³ Obligation pour l'employeur de continuer à verser le salaire, durée dépendante de la durée d'engagement

⁴ Encouragé par la Confédération et les cantons via des allègements fiscaux

Les assurances de choses, de responsabilité civile, de véhicules et de protection juridique vous aident à protéger l'entreprise que vous avez fondée et à atténuer vos risques financiers. Utilisez la liste de contrôle suivante pour vérifier si votre couverture est suffisante.

Sécurité de votre entreprise et de votre activité

	Assez assuré?		
	Oui	Non	Ne sait pas
Protection de vos locaux			
Incendie et événements naturels ⁵	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dégât d'eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bris de glace	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Responsabilité civile	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de vos biens mobiliers (biens mobiles qui ne sont pas considérés comme des parties de bâtiments ou de biens d'équipement, p. ex. des marchandises, installations, etc.)			
Incendie et événements naturels ⁵	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vol par effraction/détroussement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dégât d'eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bris de glace	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Machines, installations informatiques, installations techniques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Machines mobiles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Montage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de votre fortune			
Responsabilité civile professionnelle et responsabilité civile d'entreprise ⁶	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Risques de détournements et malversations (caution) ⁶	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pertes d'exploitation pour cause d'incendie, de dégât d'eau ou d'avaries de machines	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assurance des pertes sur débiteurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection juridique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Risques dans le cadre de voyages	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de votre véhicule			
Responsabilité civile ⁷	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Casco complète/partielle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accident passagers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection juridique véhicule à moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Domages aux véhicules parqués	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Faute grave	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

⁵ Obligatoire dans certains cantons ⁶ Obligatoire dans certains secteurs ⁷ Obligatoire

Nous prenons en main votre *situation de prévoyance et d'assurance*

Votre liste de contrôle a fait apparaître des lacunes de prévoyance ou d'assurance? Vous souhaitez découvrir les meilleures solutions pour vous? Vous avez des questions sur des thèmes financiers, ou êtes à la recherche de la meilleure forme juridique? Venez trouver avec nous des solutions adaptées à vos besoins et à votre budget!

N'hésitez pas à nous
contacter ...

Swiss Life
Customer Services Clientèle Entreprises
General-Guisan-Quai 40
Case postale
8022 Zurich
T +41 (0)43 284 33 11
F +41 (0)43 284 63 11

... ou à vous informer
en ligne

www.swisslife.ch/businessdirect

Profitez de notre solution LPP en ligne avantageuse, simple et sûre spécialement conçue pour les start-up: Swiss Life Business Direct

